

Image not found or type unknown



Achat d'un bien immobilier

Par **christophe**, le **24/11/2008 à 14:22**

bonjour nous sommes un couple non marié mais avons un enfant de deux ans en commun et une maison nous desirons acheter un appartement pouvons nous le mettre au nom de notre enfant et quel peuve etre les avantage ou consequences

Par **Tisuisse**, le **24/11/2008 à 18:47**

Bonjour,

Pour éviter toute embrouille, notamment avec le fisc, mariez-vous ou pacsés-vous. Vous pourrez ainsi profiter de droits et de déductions fiscales, tant dans l'immédiat que dans le futur, pour vous-mêmes bien entendu mais vis à vis de votre enfant.

Pour le reste, un notaire sera à même de vous répondre et comme vous allez devoir passer devant un notaire pour la signature de l'acte authentique, autant qu'il y mette les clauses les plus appropriées.